



1188 Gimel, le 6 novembre 2018

MUNICIPALITE
DE GIMEL

**Présentation du budget pour l'année 2019 au Conseil communal
de Gimel lors de sa séance du 30 novembre 2018**

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Introduction

Lors de sa séance du 9 octobre 2018, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2019.

Celui-ci présente un total de charges de Fr. 11'275'718.00 et un total de revenus de Fr. 11'108'517.00, ce qui représente un déficit de Fr. 167'201.00 comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 1'017'940.00, une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00 et une attribution aux financements spéciaux de Fr. 92'918.00 pour l'équilibre des services eau et électricité.

La marge d'autofinancement s'élève à Fr. 958'657.00 tandis que les amortissements hypothécaires prévisibles pour 2019 sont de Fr. 718'967.00. Nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements.

Impôts

L'apport de 3 points d'impôts supplémentaires nous permet de présenter un budget proche des années précédentes, avec une marge d'autofinancement qui permet d'amortir nos emprunts hypothécaires et d'envisager de nouveaux investissements sans avoir recours à l'emprunt ou d'amortir d'anciennes dettes pour maintenir notre plafond d'endettement dans les limites fixées par le Conseil communal.

Les impôts (comptes 210) ont été chiffrés sur la base de la situation fiscale 2017 calculée au taux de 74.5 et tiennent compte également d'un potentiel d'augmentation du nombre de contribuables en relation avec le développement lié à la construction de nouveaux immeubles.

D'autre part, les recommandations de l'office cantonal des impôts nous incitent à tenir compte d'une progression de 1% de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de 1% pour l'impôt sur la fortune.

Une convention a été signée entre l'Etat et les communes, relative à la compensation financière des effets de l'entrée en vigueur anticipée de la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Un montant de Fr. 50 millions sera reversé aux communes sur la base des rendements des impôts sur le bénéfice des personnes morales de 2015 à 2017, pour autant que ces mesures soient acceptées par le Grand Conseil, sinon une nouvelle négociation devra s'ouvrir en 2019. Pour Gimel, cela représente un montant de Fr. 27'359.05.

Péréquation

Pour 2019, le système de péréquation intercommunale (comptes 220) prévoit un solde net en notre faveur de Fr. 188'173.00. Nous alimentons le fonds à raison de Fr. 1'235'327 et touchons, en retour : dépenses thématiques pour Fr. 349'698.00, fonds de solidarité Fr. 599'004.00 et structure de la population Fr. 474'798.00. La base de calcul de ces montants

prend en compte les rendements d'impôts 2017 et les diverses mesures découlant de l'accord des négociations financières entre l'Etat et les communes (Protocole d'accord signé en 2013). Les chiffres définitifs ne seront connus qu'en septembre 2020.

Selon le système péréquatif en vigueur (comptes 720) il est prélevé le 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers en faveur de l'Etat, représentant un montant budgétisé pour 2019 de Fr. 421'913.00. Tandis que le montant versé pour la facture sociale pour 2019 se monte à Fr. 973'840.00.

Les autres taxes et impôts sont estimés en regard de l'évolution de la population.

Ecoles

Les frais scolaires (comptes 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE. Pour 2019, notre participation s'élève à Fr. 1'336'732.00, contre Fr. 1'083'290.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports), ainsi qu'une rétrocession pour le centre des jeunes de Fr. 100'300.00, ce qui représente une charge nette de 153'142.00 pour un total de 274 élèves gimelans. Des provisions de Fr. 48'000.00 pour l'enseignement primaire et de Fr. 30'000.00 pour l'enseignement secondaire ont été enregistrées afin d'anticiper le nombre d'élèves et d'habitants lors du décompte final 2019 des comptes scolaires.

Les coûts et revenus liés aux nouvelles classes (Marais III) ont été intégrés dans le budget 2019. Le choix du nettoyage des classes s'est porté sur une entreprise après comparatif du coût de revient entre l'engagement d'un nouvel employé et l'externalisation de la tâche. L'engagement d'un employé à 50%, y compris les charges sociales, représente un coût annuel de Fr. 35'217,-, contre une facturation de Fr. 29'596.20 par l'entreprise externe.

Associations intercommunales

Notre participation au groupement SDIS Etraz-Région (comptes 650) reste stable avec un coût de Fr. 32.00 par habitant. En contrepartie, nous recevons une location de Fr. 22'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m2 mis à disposition.

Les coûts liés à la protection civile sont stables pour 2019.

En 2017, la commune de Gimel a rejoint le Groupement forestier de la Saubrette. Les coûts pour 2019 comprennent principalement les frais liés aux tâches et au salaire du garde forestier.

Ménage communal

Les autres charges liées à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments, des routes, de la forêt et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Les services industriels (eau-gaz) sont bénéficiaires.

Les frais de chauffage et d'électricité ont été séparés pour certains bâtiments. Dès 2019, le compte chauffage du Marais (351) regroupe l'entier des frais de chauffage liés au Marais I, II & III, la salle omnisports, le bâtiment multifonction et la cantine en raison de l'absence de compteurs séparés.

S'agissant de l'Hôtel de l'Union, les comptes pour le budget 2019 ont été réajustés à savoir que les montants des budgets antérieurs étaient sous-estimés. Il a été tenu compte des remarques de la commission de gestion.

Le service 450, « ordures ménagères et déchets », présente un excédent de charges qui pourrait être, le cas échéant, adapté par une révision du montant de la taxe déchet. Pour 2019, il n'est pas prévu d'augmenter la taxe déchets.

Conclusion

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons toujours rester vigilants sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Le développement de la population attendu ces prochaines années, notamment avec le quartier du Closez à l'Orbannaz, aura un impact sur les finances de notre commune qu'il est encore difficile d'interpréter actuellement.

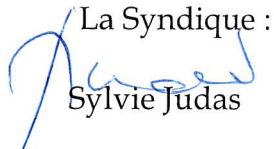
Le budget 2019 a été remis à la commission des finances pour étude. La Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

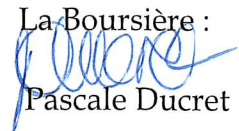
La Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2019 tel que présenté avec, aux recettes un montant de Fr. 11'108'517.00 et aux dépenses la somme de Fr. 11'275'718.00, soit un excédent de charges de Fr. 167'201.00.

Philippe Rezzonico

Municipal des finances

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

Sylvie Judas

La Boursière :

Pascale Ducret

Commentaires sur les comptes du budget 2019 :

- 110/3517.00 **Participation entr. Transport public :**
Incluse, une partie de notre participation au programme de réorganisation des transports publics prévu initialement sur 5 ans pour un montant total de Fr. 155.00 par habitant. En 2019, un montant de Fr. 16'000 a été budgétisé correspondant au solde encore dû.
- 152/3513.00 **Participation cantonale école de musique :**
2150 habitants à Fr. 9.50
- 190/3111.01 **Achat matériel informatique :**
Remplacement d'une partie des ordinateurs de l'administration
- 220/4520.00 **Participation des communes (péréquation) :**
Couche population : Fr. 474'798.00
Couche solidarité : Fr. 599'004.00
Dépenses thématiques : Fr. 349'698.00
- 300/3115.00 **Achat de machines, véhicules :**
Il s'agit du leasing de l'élévateur conclu pour 4 ans (2016-2020)
- 310/4232.00 **Loyers des terrains, installations :**
Inclus la location de la nouvelle antenne Swisscom
- 321/3146.26 **Entretien des murets La Sèche/La Rolaz :**
Il n'est pas prévu de réfection des murets en 2019, car la majorité des murets a été restaurée à ce jour et que les subventions sont en diminution.
- 354/3141.00 **Réparation et entretien des immeubles Marais III :**
Y compris les frais de nettoyage des classes par l'entreprise CTA pour

environ Fr. 30'000.00

430/3115.00 **Achat de machines, véhicules :**

Il s'agit du leasing du Pony conclu pour 5 ans (2015-2020)

460/3191.01 **Taxe financement micropolluants :**

Financement national pour l'équipement d'une centaine de station d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et par an, calculée pour Gimel sur 2150 habitants

650/3521.01 **Participation SDIS Etraz-Région :**

2016 habitants à Fr. 32.00, selon budget du SDIS, décalage d'une année sur le nombre d'habitants

660/3521.02 **Participation PC région Morges :**

2150 habitants à Fr. 20.9178

710/3654.00 **Réseau Ajema :**

Coût stable pour 2019